

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2022 à 12H30**

**Date de la convocation :** mercredi 25 mai 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 31 mai 2022 à 12h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Hélène BOUDON.

**Membres ayant donné pouvoir :**

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD

**Membres du Bureau absents excusés :**

Olivier CHAMBON, Georges LOPEZ, Philippe BLANCHOZ, Ludovic COMBE, Jean-Éric GARRET, Éric CABROLIER, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**CONTRAT DE VILLE :  
VALIDATION DES ACTIONS ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

*Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président*

Dans le cadre du Contrat de Ville, l'appel à projet pour 2022 a été lancé le 17 décembre 2021 pour un retour des dossiers au 28 janvier 2022. L'objectif est de permettre la mise en œuvre d'actions sur les quartiers politique de la ville en proposant un accompagnement financier.

Le Comité de Programmation s'est réuni le mardi 26 avril 2022. Il a été proposé les montants de subventions concernant les demandes des actions listées dans le tableau récapitulatif pour l'année 2022 présenté en annexe.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

21

**AR Prefecture**

063-200070712-20220531-DBC20220531\_04-DE  
Reçu le 14/06/2022  
Publié le 14/06/2022

Il est rappelé que les montants proposés respectent l'enveloppe qui a été estimée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en 2019 avec la Ville de THIERS à hauteur de 86 730 euros.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les actions des porteurs de projets pour un montant total maximum de **86 730 euros** (tableau annexé à la présente délibération) ;
- **Approuve** l'attribution des subventions ;
- **Autorise** le Président à signer les conventions à intervenir.

TOTAL VOTANTS : 21

Membres présents : 20

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 21

Pour : 21

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

